

ARRÊTÉ DU MAIRE N°79-2023

**Portant interdiction temporaire de stationnement et de circulation
Parking sis route de Montluçon – rond point Martin Nadaud dit « parking du collègue »
Du lundi 7 août 2023 à 13h00 au vendredi 11 août 2023 à 18h00.**

Le Maire de la commune d'AUZANCES (Creuse),

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^e partie - signalisation temporaire ;

Considérant qu'en raison de travaux de signalétique au sol, effectués par les services techniques communaux, il y a lieu d'interdire temporairement, le stationnement et la circulation sur le parking du collègue sis route de Montluçon – rond point Martin Nadaud du lundi 7 août 2023 au vendredi 11 août 2023 ;

ARRÊTÉ

Article 1 : Le stationnement et la circulation des véhicules sont interdits sur le parking du collègue sis route de Montluçon – rond point Martin Nadaud du lundi 7 août 2023 à 13h00 au vendredi 11 août 2023 à 18h00, sauf secours.

Article 2 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire ; elle est à la charge et sous la responsabilité des services techniques de la commune d'Auzances.

Article 3 : Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Madame le Maire d'Auzances et Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie d'Auzances sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché ou publié par les soins de la mairie d'Auzances.

Fait à Auzances, le 7 août 2023

Le Maire,
Françoise SIMON,

